Laïcité : les approximations des “décodeurs” du Monde

07/11/2017 à 19h31

Les décodeurs du Monde reviennent sur l’affirmation de Valérie Boyer, députée LR des Bouches-du-Rhône et ancienne maire du 6e arrondissement de Marseille, dans un tweet posté dimanche 5 novembre : «Oui, la laïcité n’existe que dans les pays aux racines chrétiennes. Qui peut dire le contraire ?»

Quelques rapides recherches et de nombreux contre-exemples permettent de répondre par la négative à son interrogation. L’exemple de la Turquie est le plus parlant : avant l’ère Erdogan, la laïcité était inscrite dans la Constitution depuis 1928. Dès 1924, les tribunaux religieux y étaient abolis – deux ans plus tard, la charia était à son tour abolie, pour être remplacée par une adaptation du code civil suisse.

Plus récemment, en 2008, la Cour constitutionnelle turque annulait un amendement autorisant le port du voile musulman à l’université. La laïcité est toutefois compromise avec la montée en puissance de l’AKP, le Parti de la justice et du développement, islamo-conservateur, au pouvoir. Le 25 avril 2016, Ismail Kahraman, président de l’Assemblée nationale, déclenchait une vive polémique en déclarant que la Turquie était un pays musulman, et que par conséquent, la laïcité ne devait pas figurer dans la prochaine Constitution.

Parmi les autres pays cités comme étant des pays laïques, au moins deux pays ont des constitutions qui ne correspondent pas vraiment à cette notion : la Tunisie et la Nigéria.

Constitution tunisienne de 2014 :

Constitution de la République tunisienne

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux.
Préambule,

Article 74 : **La candidature à la présidence de la République est un droit pour toute électrice ou tout électeur de nationalité tunisienne par la naissance et de confession musulmane.**

Nigéria

Nigéria. Extraits de l'article de Léon Koungou : "Démocratie et fondamentalismes religieux au Nigeria : vivre libre dans la peur"

Pour éviter les conflits religieux, la Constitution nigériane a opté pour l'État laïque. En d'autres termes, il n'y a pas de religion d'État. […]

Depuis l'an 2000, 12 États du Nord appliquent la charia. Les populations chrétiennes desdits États sont obligées de se soumettre aux pratiques islamiques. Les femmes doivent porter la tenue légale. La mixité est interdite dans les transports en commun. Les femmes n'ont pas le droit d'adresser la parole aux hommes dans la rue. L'adultère et l'homosexualité sont punis de mort. Le ou la coupable est enterré(e) jusqu'au cou et sa tête est lapidée. Le vol est puni par l'amputation d'un membre. La construction d'église est interdite. […]

cairn.info

Le Monde